

Arrêté du 30 janvier 2018 fixant la liste des organisations syndicales et de leurs représentants aptes à siéger au sein du comité technique d'Administration centrale

NOR : JUST1802965A

La garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 14 juin 2011 portant création du comité technique d'Administration centrale ;

Vu l'arrêté du 24 octobre 2014 fixant les modalités d'organisation des élections des représentants du personnel au comité technique d'Administration centrale ;

Vu les résultats des élections professionnelles du 4 décembre 2014 du ministère de la justice ;

ARRÊTE

Article 1

La liste des organisations syndicales et de leurs représentants aptes à siéger au sein du comité technique de l'Administration centrale et le nombre de sièges de titulaires et de suppléants attribués à chacune d'elles sont fixés comme suit :

SYNDICATS	MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
CFDT SPAC-LH (3 sièges)	Mme Samira CARBONE Mme Béatrice YAGER Mme Agnès CORBIERE	Mme Mireille DONNART M. Jean-Christophe HAUFMAN M. Mikaël NOURY
UNSa-SG-AC (3 sièges)	Mme Muriel OCHER M. Damien ARNAUD M. Eric BERTHOMIER	Mme Florence RENE Mme Christelle TAVARES Mme Ludivine AUBRY
C.JUSTICE Syndicat national des personnels Administratifs et Techniques du ministère de la Justice et autres (1 siège)	Mme Aline FAUTRA	M. Jean-Marc LUCE
Syndicat national CGT des Chancelleries et Services Judiciaires (1 siège)	M. Yves DUBRUL	Mme Anne BALANCE

Article 2

L'arrêté du 20 avril 2016 fixant la liste des organisations syndicales et de leurs représentants aptes à siéger au sein du comité technique ministériel est abrogé.

Fait le 30 janvier 2018.

Pour la ministre et par délégation,
Le secrétaire général,

Stéphane VERCLYTTE